



Succession : savoir si tout a été fait.

Par **David56**, le **25/05/2009** à **20:25**

Bonjour,

Enfant unique, j'ai perdu ma mère (elle aussi enfant unique) très jeune. Mes parents n'ont jamais été mariés.

Aujourd'hui, j'ai des doutes sur les démarches faites par mon père.

Je voudrais donc savoir où m'adresser pour vérifier que les démarches de successions ont bien été faites.

De même je me pose des questions sur les charges [impôts etc] . Qui est pénalement responsable si ceux-ci n'ont pas été payés en totalité lorsque j'étais mineur et depuis que je suis majeur ?

Par **fif64**, le **29/05/2009** à **15:21**

Si votre mère est décédée depuis plus de dix ans, il y a prescription pour les droits fiscaux éventuels.

Votre mère possédait-elle des immeubles ? Si oui, vous devez en être propriétaire. Pour ça, demander un état hypothécaire à la conservation des hypothèques dans le ressort duquel se situe le bien (12 €)